

Règlement 2024
« Kick-Off, Révélateur de talents Hip-Hop »

Le dispositif « Kick-Off », organisé par la Scène de Musiques Actuelles « Des Lendemain Qui Chantent » s'adresse à tous les artistes, musiciens.ennes, interprètes, compositeurs.trices et groupes de musiques urbaines.

Prérequis :

- avoir plus de 16 ans.
- résider en Corrèze ou ses départements limitrophes (Creuse ; Haute-Vienne ; Cantal ; Dordogne ; Lot ; Puy-de-Dôme)
- déposer un dossier de candidature
- disposer de 30 min de set au minimum

Les lauréat.es bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et d'une place dans la programmation de l'événement « Hoorra ! », semaine dédiée à la culture Hip-Hop ».

Le déroulé du dispositif « Kick-Off » :

1. Appel à Candidatures : Du 1^{er} avril au 8 juillet 2024
2. Sélection sur écoute : Du 1^{er} septembre au 11 octobre 2024
3. Audition Finale : Du 16 au 19 décembre 2024
4. Concert « HOORA ! » : Mi-avril 2025
5. Délais de mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé : jusqu'à avril 2026

Modalités d'inscription :

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- 3 titres originaux représentatifs du projet
- le texte des morceaux proposés
- une biographie et une photo
- si existantes, les informations sur l'entourage musical du projet (producteur, label, manager...)

Le, la candidat.e autorise « Kick-Off » à utiliser le matériel précité à des fins promotionnelles (audio, photo, site internet, etc.) à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 3 ans.

Le, la déposant.e garantit à la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » qu'elle dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles.

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personnes concernées.

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droit. À ce titre, le groupe ou l'artiste garantit, la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Le dépôt des dossiers doit être effectué avant le 8 Juillet à l'adresse « labo@dlqc.org ».

Tout dossier reçu hors délai ne sera pas pris en compte.

Données Personnelles

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidature, la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 3 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participant.es en vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, de la préparation des groupes sélectionnés, et suivi de la collaboration avec l'ensemble des participant.es à l'issue de l'édition 2025 (pour la durée de 3 ans).

Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat.e, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat.e a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le, la concernant et qui seraient inexactes en adressant un e-mail à l'adresse : labo@dlqc.org

Organisation des sélections :

Des présélections sur écoute seront organisées du 1 septembre au 11 octobre 2024 et l'annonce des sélectionné.es aura lieu le 14 octobre 2024.

Le jury écoutera la totalité des candidatures reçues et 6 groupes seront sélectionnés pour l'audition finale.

Pour les participant.es mineur.es, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les phases du dispositif.

Organisation de l'audition :

Les groupes sélectionnés acceptent de jouer au concert d'audition finale pour une prestation de 30 minutes. Ces auditions pourront faire l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes ou à des fins d'utilisation promotionnelle, une demande d'autorisation sera faite aux artistes.

Les participant.es seront par ailleurs contacté.es par la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » afin d'organiser leur prestation.

L'audition finale se déroulera du 16 au 19 décembre 2024 dans la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent ». Le groupe, artiste candidat.e prend ses dispositions pour être présent.e du 16 au 19 décembre sur le lieu de l'audition finale afin de participer à toutes les étapes :

- 1/2 journée installation/découverte de la scène, du lieu et de l'équipe
- balances
- rencontre avec le jury
- concert public le 19 décembre

La décision du jury est souveraine et sans appel.

À chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante.

Sélection à « Hoorá ! 2025 »

Le groupe ou artiste sélectionné.e est pris en charge par la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » pour la préparation de l'évènement « Hoorá ! ». À ce titre, il, elle bénéficiera d'un travail d'accompagnement personnalisé pendant 2 ans.

Le groupe ou l'artiste sélectionné.e s'engage à réaliser une prestation scénique d'au moins 30 minutes lors de « Hoorá ! » qui aura lieu mi-avril 2025. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre l'association et le groupe ou l'artiste. Ce, cette dernière.e s'engage à fournir à la SMAC « Des Lendemain Qui Chantent » les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

En accord avec l'organisation du festival, la formation pourra être appelée à évoluer entre la phase de sélection et la représentation au concert final.

Après l'évènement, le groupe ou l'artiste est invité.e à mentionner sa participation, en tant que lauréat.e « Kick-Off » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.